

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018

2018 DJS 244 Subvention (219.500 euros) au Stade Français au titre de l'année 2019.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Stade Français ;

Vu la convention signée le 19 mai 2017 entre la Ville de Paris et le Stade Français ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7^e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 219.500 euros est attribuée à l'association Stade Français (16890/2019_00214), 2, rue du Commandant Guilbaud (16^e) au titre de ses activités sportives pour l'année 2019.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 933, fonction 3, rubrique 326, destination 3260004, nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO